Trente-deuxième Année. — N° 8 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 8 JANVIER 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. - Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 7 JANVIER 1886

La Crise Anglaise

La reconstitution du ministère anglais passe à l'état de jeu de patience. En faussant compagnie au marquis de Salisbury, lord Randolph Churchill a bouleversé, et, par surcroit, il semble avoir condamné son ancien chef de file à un perpétuel recommencement. En dépit des efforts du premier ministre, la crise n'est guère plus avancée vers la solution maintenant que le premier jour. Le marquis de Salisbury a-t-il découvert un homme de bonne volonté qui veuille bien faire le sacrifice de sa personne en réparant une brèche dans le ministère, invariablement, il s'en ouvre une autre ! Le noble lord passe ainsi son temps à boucher des trous, sans y parvenir...

Il y a vingt-quatre heures, la crise semblait à la veille d'une solution définitive. Lord Northbrook devait prendre le secrétariat des Indes, en remplacement de sir Richard Cross, et le marquis de Lansdowne, le ministère de la guerre, en remplacement de M. Smith, devenu premier lord de la Trésorerie, à la place de lord Salisbury. Car la retraite de lord Randolph Churchill, en rendant vacantes la chancellerie de l'Echiquier et les fonctions de leader de la Chambre des communes, nécessite tout un chassé-croisé de ministres. Telle était donc, hier, la combinaison qui devait mettre fin à la crise. Elle est aujourd'hui à vau-l'eau. Lord Northbrook refuse le ministère des Indes, et lord Lansdowne le ministère de la guerre.

« Il y a quelque chose de pourri en Danemark, » dit Hamlet. On pourrait dire qu'il y a quelque chose de pourri en Angleterre, et ce quelque chose, c'est le régime parlementaire tel qu'il est pratiqué depuis quelques années. Dieu nous garde de nous réjouir des malheurs d'autrui, mais force nous est bien de constater que le temps n'est plus où les Anglais contemplaient le fonctionnement de ce régime avec orgueil chez eux et compassion chez les autres. Si la Grande-Bretagne a jamais été la terre promise du parlementarisme, il faut avouer qu'elle ne l'est plus. Ce régime, naguère si parfait et tant enviable, ne leur cause à present que misères et déceptions.

La raison en est simple. Le parlementarisme est un jeu de bascule qui suppose la présence de deux forces et l'existence d'un certain équilibre entre elles. Mais quand cet équilibre est à la merci de l'intervention d'une troisième force, le jeu de bascule cesse d'être régulier, ou plutôt il n'y a plus de jeu de bascule; il n'y a que des hauts et des bas violents et brusques, des bonds capricieux et désordonnés. C'est ce qui est surtout chez nos voisins, depuis que l'Irlande envoie à Westminster environ quatre-vingts représentants protestataires qui se coalisent tantôt avec les whigs contre les tories, tantôt avec les tories contre les whigs.

Les Irlandais sont devenus les maîtres de la situation; l'alternance pour parler dire chronométrique des deux vieux partis au pouvoir a été brisée; les vieux partis eux-mêmes se sont émiettés, disséqués. Les conservateurs se sont divisés. Une fraction est restée fidèle à lord Salisbury, l'autre a suivi la fortune de lord Randolph Churchill. Quant aux libéraux, c'est pis encore; ils sont scindés en trois groupes : les vieux whigs attachés à M. Gladstone, les unionistes, dirigés par lord Hartington et les radicaux, avec M. Chamberlain pour chef.

Le gouvernement parlementaire est devenu aussi instable chez nos voisins qu'il l'est partout ailleurs, quand il fonctionne dans les mêmes conditions.

Quoi qu'il fasse pour raccommoder le cabinet si méchamment mis en pièces par lord Randolph Churchill, le marquis de Salisbury est condamné à tomber bientôt sous les coups d'une de ces coalitions qu'on ne peut jamais prévoir, mais auxquelles il faut toujours s'attendre quand il n'y a plus dans un Parlement que des majorités de rencontre et de hasard.

NOS MINISTRES

Les sucres. — Les percepteurs. — Les sous-préfets. — Le remaniement des ressorts judiciaires.

On nous écrit de Paris :

« La réunion ministérielle tenue ce matin, sous la présidence de M. Goblet, à l'hôtel de la place Beauvau, a été principalement consacrée aux questions budgétaires.

» Il ressort de la communication faite aux journaux, qu'indépendamment de la diminution du nombre des percepteurs, M. Dauphin compte sur la réforme de la législation sur les sucres pour améliorer les recettes du budget.

» Il avait déjà été question de cette réforme dans la dernière session et il semblait résulter qu'elle ne serait pas applicable au budget de 1887, et, par conséquent, qu'elle ne serait précisée et discutée qu'après le dépôt du budget de 1888. Aussi ne s'explique-t-on pas qu'elle soit maintenant évoquée pour régler le budget de 1887. Y a-t-il erreur dans le compte-rendu, ou bien le ministre des finances entend-il faire revenir la commission sur sa précédente résolution ? C'est ce qui demande explication.

« Pour ce qui est de la suppression des sous-préfectures, elle paraît, aujourd'hui, ne devoir pas dépasser 60 sièges, et les économies qui en résulteraient seraient employées en suppléments de frais de tournées aux préfets, qui pourraient ainsi entrer plus fréquemment en rapport avec les populations. Ce qui revient à dire que les économies, s'il y en a toutefois, ne profiteront pas au Trésor. Et, pourtant, c'était là l'unique motif invoqué pour désorganiser l'administration départementale.

» Cependant, admirez ce qui va arriver : la réforme en question qui devait profiter au Trésor comme économie, non seulement n'en produira aucune, mais elle est appelée à grever les finances de l'Etat de charges considérables résultant d'indemnités à donner aux officiers ministériels dépossédés de leur charge.

» M. Goblet, qui s'est enfin préoccupé de ce côté de la question, a, en effet, ce matin, invité ses collègues de la justice et des finances à étudier le remaniement des ressorts judiciaires et des recettes particulières, qui fera l'objet de projets de loi qui ne seront déposés qu'après celui de la suppression des sous-préfectures. Il y a tout lieu de supposer que la perspective de ces charges nouvelles achèvera de refroidir ce qui peut rester encore à la Chambre de partisans de la suppression des sous-préfets. »

LAÏCISATION ET CHARITÉ

Nous avons dit que la laïcisation porterait ses fruits en éloignant la charite privée. Ce résultat s'est déjà produit, comme le prouvent les faits suivants :

Le dix-septième arrondissement de Paris a été autorisé par le directeur de l'Assistance publique a quêter dans tout Paris en 1881 (cette autorisation n'est donnée chaque année qu'à un ou deux des arrondissements les plus pauvres). Il a été envoyé 100,000 lettres, qui ont coûté 1,900 fr. : 136 lettres seulement ont été suivies de réponse et ont produit 2 588 fr. 10. Résultat de la quête : 688 fr. 10.

En 1880, c'était le dix-huitième arrondissement qui avait reçu cette autorisation.

100,000 lettres avaient été également envoyées.

240 personnes seulement avaient répondu à l'appel.

Le directeur de l'Assistance publique disait, en 1885, dans son rapport sur l'assistance à domicile :

« De 1881 à 1883, le produit des quêtes s'est abaissé de 280,000 francs pour l'ensemble des arrondissements de Paris. Cette diminution préoccupe l'administration, qui a essayé de stimuler le zèle des bureaux de bienfaisance... Ceux-ci ont fait remarquer, en réponse, que les municipalités sont impuissantes à réagir contre un état de choses qui résulte de causes multiples et complexes. Les quêteurs du 17e arrondissement, par exemple, se sont présentés chez plus de 6,000 personnes, et le résultat de leur quête n'en a pas moins été en diminution de 20,000 francs. »

LA PROTECTION A REBOURS

Nous lisons dans la *Réforme du Nord* :

« Nous soumettons au conseil municipal de Paris le fait anormal et pourtant authentique suivant :

« *Droits de navigation perçus par la ville de Paris sur le canal Saint-Denis.* — D'après un tarif déjà appliqué en 1879, et qui ne paraît pas avoir été modifié depuis lors, les houilles et cokes de toutes provenances paient 0 fr. 05 c. de droit de navigation par tonne et par écluse sur le canal Saint-Denis, soit 0.60 centimes pour les douzes écluses de ce canal, à l'exception des charbons anglais, qui ne paient que fr. 0.50, comme toutes les marchandises venant de Rouen.

» D'autre part, si un chargement dépasse 300 tonnes, il n'est perdu aucun droit pour l'excédent. Cette clause ne profite pas aux bateaux venant du Nord, qui ne peuvent porter plus de 300 tonnes. Elle est, au contraire, fort avantageuse pour les chalands de la basse-seine, dont le tonnage dépasse 300 tonnes en bonnes eaux et atteindra facilement 300 tonnes après l'achèvement prochain des travaux d'amélioration entrepris entre Paris et Rouen. Le tarif dont il s'agit accorde, dès lors, aux charbons anglais une double prime que le conseil général signalera avec raison comme abusive.

» Ces lignes sont extraites du rapport adressé par le préfet du Nord au conseil général à la session d'août 1886. Il nous suffira, nous l'espérons, de montrer à nos amis du conseil municipal de Paris l'injustice de ce procédé pour en obtenir la réforme immédiate. Grâce au peu de profondeur, aux courbes, aux dimensions restreintes des écluses entre Condé et Paris, nos bateaux ne peuvent dépasser un tonnage utile de 250 à 300 tonnes. On voit dans quelle condition d'infériorité se trouvent nos houillères et notre batellerie pour aborder ce grand marché de Paris, accaparé par les Anglais, grâce à des faveurs inexplicables. »

Adresse au prince Victor Napoléon

On lit dans la *Patrie* :

« A l'occasion du nouvel An, le groupe de l'Appel au Peuple de la Conférence Molé-Tocqueville a fait remettre à S. A. I. le Prince Victor Napoléon l'adresse suivante :

« Paris, le 31 décembre 1886.

» Monseigneur,

» Votre Altesse Impériale n'a pas oublié que, dès le premier jours, le Groupe de l'Appel au Peuple de la Conférence Molé-Tocqueville s'est tourné vers Elle.

» Nous venons aujourd'hui, à l'occasion du nouvel An, Lui apporter les vœux ardents de la Jeunesse impérialiste qui, en toutes circonstances, a reçu d'Elle les témoignages de la plus précieuse bienveillance.

» En présence des graves événements dont la nouvelle année semble nous menacer, nous sommes heureux, Monseigneur, de savoir que Celui sur lequel on a le droit de compter pour les jours de malheur, n'est que momentanément absent de France, et que sa pensée nous suit, tandis que nos vœux L'appellent.

» Daignez agréer,

» Monseigneur,

» l'hommage du profond respect avec lequel nous » avons l'honneur d'être

de Votre Altesse Impériale

les très fidèles et très dévoués serviteurs.

» Pour le groupe de l'Appel au Peuple de la Conférence Molé-Tocqueville :

» *Les membres du bureau* :

» *Le Président*,
E. DE LAS CASES.

» *Les anciens présidents* :
» CH. JOLIBOIS, A. DUCHESNE.

» *Les Vice-Présidents* :
» COMTE TREILHARD, MAURICE LEVERT.

» *L'Administrateur-Trésorier* :
» E. FEBVRE.

» *Le Secrétaire* :
» MAURICE DE KŒNIGSWARTER.

» *Les Membres du Conseil d'administration* :
» PAUL GAULOT, P. CHASSAIGNE-GOYON. »

» S. A. I. le Prince Victor Napoléon a répondu à cette adresse par la lettre suivante :

» Bruxelles, 5 janvier 1887.

» Messieurs,

» Vous avez raison d'avoir foi dans l'Empire.

» Le régime parlementaire a prouvé son impuissance. Seul un gouvernement fort, issu de la démocratie, peut relever la France et la sauver des périls qui la menacent.

» Vous n'avez jamais cessé de défendre ces idées : elles pénètrent aujourd'hui, grâce à vous, dans ces nouvelles générations qui seront appelées à réparer les maux du présent et à assurer l'avenir.

» Croyez, Messieurs, à mes meilleurs sentiments.

» VICTOR NAPOLÉON. »

Une lettre de l'Empereur Guillaume

Le *Reichsanzeiger* de Berlin, publie la lettre suivante que l'empereur a adressée au prince impérial, pour le remercier des félicitations de l'armée à l'occasion de son jubilé militaire :

« L'armée sait combien elle m'a toujours été chère, et elle comprendra les sentiments qui ont dû agiter mon esprit aujourd'hui que je lui appartiens depuis quatre-vingts ans, et que je considère les nombreux changements qu'elle et moi nous avons vus pendant cette période.

» A mon entrée dans les rangs, l'armée se trouvait acculée aux extrêmes limites de l'Empire, après avoir subi la plus grande défaite qui ait jamais atteint la Prusse. Mais l'esprit militaire que mes ancêtres avaient semé dans l'armée n'en souffrit pas, et bientôt cet esprit nous conduisit à la guerre de l'indépendance, le plus beau souvenir que j'aie conservé de ma jeunesse.

» Par son ardeur au travail pendant une longue période de paix, et ensuite par ses exploits glorieux à une époque plus récente, l'armée a prouvé nettement que cet esprit militaire s'est maintenu dans toute sa force.

» J'ai assisté avec l'armée à beaucoup de changements dans la forme extérieure et dans l'effectif des troupes. J'ai vu s'accomplir l'union avec les contingents allemands et la formation de la marine. Sous mes yeux, des générations ont passé par l'armée; mais il n'y a jamais eu de changements dans les sentiments intimes de l'armée.

» Conserver par-dessus tout le sentiment du devoir et de l'honneur et être prêt en tout temps à donner sa vie pour cela, tel est le lien qui unit étroitement toutes les races allemandes, qui nous rattache aux ancêtres et qui nous a conduit sous mon règne à des victoires que je considère comme les faits les plus brillants de ma carrière militaire.

» C'est un vrai plaisir pour moi de pouvoir parler ainsi aujourd'hui à l'armée et de pouvoir dire que, pendant ces quatre-vingts ans, nous avons certainement appartenu l'un à l'autre d'une manière étroite et complète.

» Je remercie de tout cœur l'armée pour sa grande fidelité et son attachement, et pour avoir accompli son devoir.

» Mon sentiment le plus vif jusqu'à mon dernier soupir sera ma reconnaissance envers elle. »

LE CHIFFRE DE LA POPULATION

Voici, sur le mouvement de la population en France des détails, complétant ceux que nous avons donnés hier :

Au moment même où nous parlons de refaire la géographie administrative de la France, M. le ministre de l'intérieur publie les *résultats officiels du dernier recensement*. Il nous annonce qu'en cinq ans, la population a augmenté de 546,828 individus des deux sexes.

La population de la France était donc, l'an dernier, de 38,218,903 personnes. L'*Officiel* y ajoute les 3,817,465 habitants de l'Algérie, sans indiquer ceux qui sont de nationalité française; mais il omet absolument les autres populations coloniales.

Nous dirons sommairement que huit communes ont été supprimées, et trente et une créées pendant la dernière période quinquennale, ce qui prouve, soit dit en passant, que la géographie administrative n'est pas immuable : mais nous nous arrêterons un peu plus sur les fluctuations des chiffres de la population par département et par ville.

Ainsi, sur les 87 départements de l'intérieur, 55 avaient produit une augmentation de 657.693 habitants, qui a été ramenée au chiffre donné plus haut par une diminution de 110.838 habitants dans les 32 autres départements.

Les départements qui ont le plus augmenté sont :

1° La Seine : 161.750 habitants ;
2° Le Nord : 66.925 habitants ;
3° La Seine-et-Oise : 40.291 habitants ;
4° Le Pas-de-Calais : 34.501 habitants ;
5° Le Rhône : 31.442 habitants ;
6° La Gironde : 27.142 habitants ;
7° Le Finistère : 27.142 habitants.

Il ne faudrait pas attribuer ces notables augmentations à des naissances : non, Paris attire à lui une foule de provinciaux, d'étrangers ; et des états particuliers qu'on ne montre pas au public établissent que, sur 3 habitants de Paris il y a deux provinciaux. Pour le Nord et le Pas-de-Calais, l'émigration des ouvriers belges, quittant leurs foyers pour venir trouvailler dans nos fabriques, explique cet accroissement de plus de cent mille habitants pour ces deux départements.

Nous possédons cinquante-trois villes comprenant plus de 30.000 âmes. Naturellement, Paris tient la tête avec ses 2,414,550 habitants. (Augmentation de 75,000 habitants). De 1876 à 1881, Paris avait augmenté de 280,217 habitants. Il y a donc un temps d'arrêt dans l'absorption que la capitale exerce sur la province, temps d'arrêt qu'il faut attribuer à l'émigration des Parisiens chassés dans la banlieue par les augmentions de loyer et les hautes taxes de l'octroi. Trois des agglomérations qui entourent la capitale : Boulogne (30,081 habitants) Levallois-Perret (35,619 habitants), Saint-Denis (48,009) ont profité à elles seules d'une augmentation de 14,503.

Trois autres grandes villes, qui offrent aux campagnards les mêmes miroitements que la capitale : Lyon, Bordeaux et Marseille, ont vu également leurs populations s'accroître : la première, de 25,317 âmes ; la seconde, de 19,277 ; la troisième, de 10,044.

Nous serions heureux d'avoir pour toutes les villes le chiffre des habitants qui y sont nés et qui, fidèles au proverbe : « Pierre qui roule n'amasse pas de mousse », vivent et votent à l'ombre de leur clocher. La population nomade dénature singulièrement ces grands documents statistiques que l'on nomme pompeusement des recensements, et qui ne sont soumis à aucun contrôle sérieux. Les chiffres annuels des naissances et des décès, les résultats annuels du recrutement sont autrement exacts et utiles, mais on ne les insère jamais à l'*Officiel*. En définitive, sur 36,121 communes, à peine un quart ont plus de 1,000 habitants ; au point de vue de la superficie, elles couvrent au moins les dix-neuf vingtièmes du territoire, et elles disparaissent dans la statistique officielle comme dans la politique républicaine.

Le ministre de l'intérieur est, du reste, bien naïf lorsqu'il s'étonne à propos des trois villes : Besançon, Béziers, Saint-Etienne, dont la population a diminué : insensiblement, pour les deux premières : notablement, pour la dernière (5,938 h.). Si la population ouvrière a diminué à Saint-Etienne depuis dix ans, car l'avant-dernier recensement avait déjà constaté le début de ce mouvement rétrograde, à qui la faute, si ce n'est à la mauvaise politique commerciale de la République ?

Car l'augmentation naturelle de la population n'est qu'une question de prospérité. Que l'ouvrier travaille, que l'industrie marche, que le capital circule, que la paix et l'avenir soient assurés, et l'on n'aura pas besoin de comprendre les étrangers dans nos recensements pour grossir le chiffre de la population.

JULES RICHARD.

LE SÉNÉGAL

La situation d'après les dernières nouvelles. — La colonne Galieni. — Mamadou-Lamine. — Les provinces pacifiées. — Campagnes glorieuses.

On lit dans le *Matin* :

« L'occupation du Haut-Sénégal semble dès maintenant complètement assurée, et tout en tenant compte des aléas qu'il faut toujours prévoir, étant donnée la perfidie des peuplades qui entourent notre colonie, on est fondé à dire que la pacification de ce vaste territoire n'est plus qu'une question de jours.

» La colonne du lieutenant-colonel Galieni, en effet, est concentrée à Aroundou, village situé au confluent du Sénégal et de la Falémé; le reste de la colonne se trouve à Kayes, à vingt lieues à l'est d'Aroundou.

» Par l'occupation de ces deux points, la colonne empêche toute communication entre le marabout Mamadou-Lamine, qui se trouve dans la Haute-Falémé, et le Diafounou, contrée située sur la rive droite du Sénégal, à deux journées de marche du fleuve et dont les habitants sont restés les partisans fidèles du marabout.

» Toutes les autres provinces, le Guidimaka, le Guoye, le Kaméra, sont aujourd'hui entièrement pacifiées.

LE COLONEL FREY

« Ce résultat est dû au colonel Frey, dont les brillantes opérations ne sont pas assez connues, et sur lesquelles nous croyons intéressant de revenir.

» Il est inutile, n'est-ce pas, de retracer à ce propos la biographie de cet officier, dont la valeur et les hautes capacités ont fait l'objet d'un article spécial dans le *Matin*, lorsqu'il a accompagné en France le prince Kamoko, fils de Samory, son ancien ennemi, à qui il avait infligé un échec décisif.

» Nous avons dit que le colonel Frey, à sa sortie de Saint-Cyr, avait été envoyé au Sénégal, où il avait d'abord passé cinq ans, parcourant le pays dans tous les sens, en relevant la topographie et en prenant des notes qui forment les dossiers les plus curieux sur cette colonie africaine.

» Une seconde fois, le colonel Frey fut détaché au Sénégal, puis il revint en France, entra à l'Ecole de guerre, fut envoyé ensuite à l'état-major de différents corps d'armée, et, à la fin de 1885, il fut de nouveau désigné d'office pour commander la colonne qui devait livrer le combat légendaire dont le résultat fut notre alliance avec Samory, le monarque le plus puissant de cette contrée.

» Cette expédition du colonel Frey constitue la première partie de la pacification du Sénégal.

» On se souvient encore de cette campagne où, avec 390 hommes, le colonel surprit et mit en déroute l'armée de Malinkamory, le lieutenant de Samory, forte de 8,000 hommes.

» A la suite de ce combat, la panique gagna Samory dans Sananhoro, sa capitale. Craignant d'être attaqué par nous, il envoya un de ses conseillers pour demander la paix, et le traité qui assurait définitivement son alliance fut signé avec lui par le capitaine Tournier.

» Tandis que ce traité nous assurait la paisible possession de la rive gauche du Niger, un nouvel ennemi apparaissait sur les derrières de la colonne expéditionnaire et menaçait le Haut-Sénégal.

» Un Saracolais, ancien prisonnier du roi Amadou, qui avait fait le pèlerinage de la Mecque et qui à ce titre avait un certain prestige, résolut un jour d'aller razzier les païens de la Gambie. Il s'appelait Mamadou-Lamine et se faisait passer pour le Mahdi.

» Le colonel Frey l'avait vu en 1885 à Kayes et avait essayé de se l'attacher.

» Celui-ci avait protesté de son dévouement à la France; mais, quand il avait su que toutes nos forces étaient concentrées sur le Niger, à plus de huit cents kilomètres de Senondebou, ville dont il s'était emparé et qu'il occupait, il fit un appel à la guerre et vint, à la tête de quinze mille hommes, attaquer notre fort de Bakel.

» A la suite de marches forcée, le colonel Frey arriva à temps pour dégager la garnison assiégée, et, par une tactique habile, il parvint à désagréger les troupes du Mahdi et à battre séparément les bandes isolées. Puis, n'ayant plus affaire à qu'à Mamadou-Lamine, avec les 250 hommes qui composaient toute son armée, il arriva à le surprendre et à lui infliger un tel échec que le mahdi ne dut qu'à un hasard providentiel de ne pas être fait prisonnier. Il laissa en effet dans le tata qu'il venait d'abandonner ses six cents femmes et les trois cents corans qui formaient sa bibliothèque et qui devaient lui servir de talisman.

» On estime à trois mille le nombre des révoltés qui tombèrent sous les balles françaises et qui périrent dans la brousse.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 7 janvier

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours preced.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 50	3 0/0	82 45	82 45	82 52
85 65	3 0/0 amortissable	85 50	85 42	85 50
110 30	4 1/2 1883	110 25	110 25	110 20
..	3 0/0 nouveau	..	..	..
102 70	Italien 5 0/0	99 50	99 75	99 90
67 5/16	Extérieure 4 0/0	66 1/16	66 1/16	66 1/8
83 1/2	Hongrois 4 0/0	83 3/8	..	83 3/8
579 ..	Egypte 6 0/0	578 75	578	579
14 50	Turc 4 0/0	14 60	14 57	14 67
518 75	Obligations du Trésor	..	..	520
110 .	Russe 1870 5 0/0	..	..	109 50
537 50	Bons de liquidation 5 0/0	..	..	538
	Sociétés de Credit			
4245 ..	Banque de France	4230 ..	4245 ..	4245 ..
522 50	Banque d'Escompte	..	..	512 50
767 50	B. Paris et d. Pays-Bas	767 50	767 50	765 25
465 ..	Banque Parisienne	..	..	450
1490 ..	Crédit Foncier	1491 00	1491 ..	1490 ..
..	Crédit Mobilier	..	310 ..	315 ..
581 25	Crédit Lyonnais	577 50	577 50	578 75
475 ..	Société générale	..	..	475 ..
515 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	..	507 50	507 50
522 50	Banque Ottomane	518 75	520 ..	521 25
..	Créd. Mobilier Espagn.	..	135	..
	Chem. de f. Franc.			
1597 50	Nord ..... act.	....	1570 ..	....
1261 75	Paris-Lyon-Médit. »	1261 25	1265 ..	1258 75
800 ..	Est »	....	800 ..	800 ..
876 25	Ouest »	....	....	875 ..
1325 ..	Orléans »	....	1330 ..	1330 ..
....	Midi »	....	....	1145 ..
	Chem. de f. Etrang.			
522 50	Autrichiens	510 ..	512 ..	511 25
219 50	Lombards	218 75	217 50	215 75
330 ..	Saragosse	331 25	331 25	330 ..
	Sociétés diverses			
2075 .	Suez	2075 ..	2052 ..	2040 ..
1750 .	Gaz Parisien	1750 ..	....	1750 .
690	Voitures	....	....	680 ..
1192 ..	Omnibus	....	....	1165
251 25	Rio-Tinto	....	252 50	251 87
418 75	Panama	407 50	.. ..	406 25
	Obligat. Foncières			
514 50	Foncières 500 4 0/0	....	....	507 ..
102 ..	» 1886 4 0/0	....	....	102 25
....	» 500 f. 5 0/0	....	....	507 ..
515 ..	» 4 0/0 1863	....	....	516 ..
483 ..	» commun. 3 0/0	....	....	481 ..
382 ..	» 1877 3 0/0	....	....	382 75
477 ..	» com. 1879 3 0/0	....	....	477 ..
479 50	» 1879 3 0/0	....	....	478 50

	Obl. de Ch. de f. Fr.			
399	Nord	....	398 50	397 ..
393 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	....	391	394 75
392 ..	Est 3 0/0	....	389 ..	387 ..
394 ..	Ouest 3 0/0	....	....	393 50
397 ..	Orléans	....	396 ..	397 50
394 ..	Midi 3 0/0	....	....	398 ..
....	Nord-Est	....	377	....
635 ..	Bons-Guelma	....	....	....
	Obligat. des Villes			
530 .	Paris 1855-1860	....	....	532 50
527 50	— 1865	....	....	526 ..
414 ..	— 1869	....	....	414 ..
402 ..	— 1871	....	....	402 ..
577 ..	— 1875	....	....	578 75
517 ..	— 1876	....	....	521 ..
289 ..	Marseille	....	....	290 25
101 ..	Bordeaux	....	....	101 ..
90 2	Lyon	....	....	91 ..
108 50	Lille	....	....	107 ..
49 ..	Roubaix-Tourcoing	....	....	49 .
	Obligations div.			
285 ..	Départem. de la Seine	....	....	285 ..
....	Gaz de Paris	....	....	....
....	Suez	....	....	....
417 ..	Ob. fonc. Russie (4, 50)	....	....	416 ..

BOURSE de LILLE du 7 JANVIER

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	107 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	110 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	505 ..	505 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	508 ..
Lille 1880, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	399 ..
Armentières	.. ..	482 50
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	48 ..
Tourcoing 1878	.. ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	112 50
Département du Nord	.. ..	104 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie ...	.. ..	699 ..
— — — act. nouv.)	.. ..	530 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.. ..	517 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.. ..	179 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	280 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	415 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.. ..	475 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.. ..	1030 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1830 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	625 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 .
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Delerripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. m. Grassin), 500, t. p.	.. ..	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	25 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.. ..	520 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr. t. p.	.. ..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	.. ..	500 ..
Blanche-Saint-Vaast	.. ..	3185 ..
Domain et Anzin	.. ..	220 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 250 fr.	.. ..	397
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	.. ..	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours précédents	Cours actuels
Aniche (Nord) le 12e	....	5000 ..
Anzin 100e de denier	....	2000 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	....	1725 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	9.00	900
Bully-Grenay le 6e	1380 .	1380 .
Carvin	....	1162 50
Courcelles-lez-Lens	....	150 ..
Courrières	....	24580 .
Campagnac	....	530 ..
Douchy	....	1850 .
Dourges (act. libérées 500 fr.)	....	750 .
Escarpelle (Nord)	....	4525 ..
Epinac	....	2285 75
Ferfay (Société anonyme)	....	775 ..
Lens	....	860 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	....	1830 ..
Lievin	....	47 75
Lys supérieure	....	3850 ..
Meurchin	....	1825 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	19000 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	....	100 .
Sincey-le-Rouvray	....	35 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	62 50
Vicoigne et Nœux	....	15155 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr. 1 t. p.	....	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr. 1 t. p.	....	515 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	....	515 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	....	375 ..
— Courrelles-Lens, 1877, remb. à 450	....	500 ..
— Rety 1876, remb. à 500, tout payé	....	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 7 Janvier 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 45 .[.	3 0/0	82 40 .[.
82 75 .[.	3 0/0 nouveau	82 60 .[.
85 60 .[.	3 0/0 amortissable	85 50 .[.
104 20 .[.	4 1/2 0/0	104 15 .[.
110 15 .[.	4 1/2 0/0 1883	110 15 .[.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'alliance russo-allemande. — Le « Times » démenti par le « Times »

Londres, 7 janvier. — On télégraphie de Vienne au *Times* de ce matin :

« Je suis autorisé à déclarer que les nouvelles concernant une prétendue alliance entre l'Allemagne et la Russie sont erronées.

» Le gouvernement austro-hongrois n'a même pas adressé un question à ce sujet au cabinet de Berlin, car il a jugé inutile de le faire.

» En effet, les conditions de l'alliance existant entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, les termes précis dans laquelle cette alliance a été conclue rendent impossible le fait que l'Allemagne fasse avec la Russie un accord de ce genre.

» *Un pareil accord irait contre l'alliance austro-allemande.*

» L'Autriche et l'Allemagne sont liées l'une à l'autre pour plusieurs années, et, pendant ce laps de temps, les obligations de l'Allemagne à l'égard de l'Autriche sont les mêmes que celles de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne. »

Les chevaux allemands

On télégraphie de Berlin au *Journal des Débats* :

« La *Gazette de Silésie* publie la nouvelle, qui n'est pas encore confirmée, que l'interdiction de l'exportation des chevaux d'Allemagne serait sur le point d'être décrétée. »

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Invitation royale

Paris, 7 janvier. — M. le comte et Mme la comtesse de Paris ont été invités par la reine d'Angleterre à passer deux jours (du samedi 8 au lundi 10 courant) au château d'Osborne.

Les grèves

Bruxelles, 7 janvier. — A Marcœur, 400 ouvriers mineurs ont repris leur travail.

Une cartouche de dynamite a fait explosion devant la maison du nommé Castermin.

A Gand, la grève des ouvriers filateurs se prolonge. Les grévistes ont attaqué des ouvriers qui continuaient à travailler.

Les délégués Bulgares

Londres, 7 janvier. — Les délégués bulgares quittent Londres aujourd'hui. Le *Times* croit qu'ils feront un court séjour à Paris, pour aller ensuite à Rome où un accueil sympathique leur est assuré.

Le *Times* fait toutefois observer que, exc